**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 93 (1948)

**Heft:** 11

**Titelseiten** 

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse : 1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.— 3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger : 1 an fr. 15.-; 6 mois fr. 9.-3 mois fr. 5 .-

Prix du numéro: fr. 1.50.

RÉDACTION: Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION: Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

## Pour une doctrine aérienne défensive

« Il est dangereux d'entrer dans l'avenir à reculons. » PAUL VALÉRY.

Dans le cadre des discussions qui, depuis la fin du service actif, ont eu pour thème l'adaptation de notre système défensif aux conditions d'un conflit futur, on a passablement parlé de notre aviation, voire même de sa suppression éventuelle. Or, si curieux que cela puisse paraître à première vue, en examinant les arguments exprimés tant pour que contre, force est. de constater que, quant au fond, on ne semble pas très au clair sur la part exacte qui doit et peut être accordée à notre force aérienne dans l'ensemble de notre dispositif défensif à venir. On a parlé pour en citant le maintien de notre intégrité aérienne en cas de neutralité armée. On a fait allusion à la nécessité de créer un élément indispensable dans l'instruction de nos troupes en temps de paix. On n'ose en effet guère concevoir une Armée suisse type 48 évoluant en rase campagne sous un ciel dont les seules menaces résideraient dans ses inclé-